

## Rencontres photographiques du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris - 2021.

Du 1er au 27 novembre 2021

Commissaire général.e : Fetart / Emmanuelle Halkin

### Définition et localisation

---

Les « Rencontres Photographiques du 10<sup>e</sup> » sont une manifestation constituée d'expositions, de rencontres, de débats autour de la photographie dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Le thème des expositions est libre, il est laissé aux choix des photographes et des lieux partenaires.

La neuvième édition se déroulera du **1er au 27 novembre 2021**. 4 semaines de découvertes photographiques et un parcours en expositions et événements d'un bout à l'autre du 10<sup>e</sup> arrondissement.

L'organisation des « Rencontres photographiques du 10<sup>e</sup> - 2021 » est confiée cette année au collectif FETART. Le comité d'organisation de l'événement est constitué d'une Commissaire générale (représentante du comité artistique du collectif FETART), d'une chargée de mission de l'équipe FETART, et des représentants de la Mairie du 10<sup>e</sup>. Ensemble, ils sont chargés de veiller au bon déroulement de la manifestation par l'application de la « Charte des Rencontres Photographiques du 10<sup>e</sup> - 2021 ».

Un des événements majeurs des “Rencontres photographiques du 10<sup>e</sup>” sera la grande exposition collective qui aura lieu dans le hall de la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement. Dans cette optique, une dizaine de photographes seront sélectionnés par la commissaire et le Collectif FETART et les représentants de la mairie du 10<sup>e</sup>.

## **Vocations et buts**

---

Le but des « Rencontres photographiques du 10<sup>e</sup> - 2021 » est de faire connaître les richesses du 10<sup>e</sup> en matière de photographie :

- Permettre aux acteurs de la photographie du 10<sup>e</sup> et au public de se rencontrer.
- Faire découvrir et mettre en valeur les lieux et les photographes du 10<sup>e</sup>.
- Encourager la création photographique.

## **Conditions et participation**

---

- Les photographes exposant doivent habiter, étudier, travailler à Paris ou avoir produit une série photographique en lien avec le 10<sup>e</sup> arrondissement.
- Les lieux exposant doivent être situés dans le 10<sup>e</sup>.
- Les lieux participant doivent être gratuits pour les photographes exposant et pour le public.
- Les lieux assument la responsabilité artistique et juridique de leurs expositions.
- Les lieux et les photographes doivent avoir une exigence de qualité.
- Les projets collectifs sont acceptés.
- L'exposition doit durer au minimum 10 jours, entre le 1<sup>er</sup> et le 27 novembre 2021.

## Conditions d'inscription

---

- Les photographes peuvent présenter leur candidature afin d'être sélectionné et exposé à la Mairie du 10<sup>e</sup> ou choisir d'exposer individuellement dans un lieu du 10<sup>e</sup> de leur choix.
- Les photographes doivent remplir un dossier d'inscription, qui doit être validé par l'organisateur.
- Les lieux doivent envoyer un mail à [info@rencontresphotoparis10.fr](mailto:info@rencontresphotoparis10.fr) pour pouvoir participer aux rencontres photographiques du 10<sup>e</sup>.

## Financement

---

- Les lieux sont libres de financer leurs expositions. Le collectif FETART offre aux artistes sélectionnés pour l'exposition à la Mairie une indemnité forfaitaire de 500 euros/photographe.
- La vente de photographies relève d'un accord préalable entre les deux parties : le(s) photographe(s) et les responsables des lieux. La vente des photographies exposées en Mairie n'est pas autorisée pendant la durée de l'exposition.

## Communication

---

Le Collectif FETART se charge de la communication des « Rencontres Photographiques du 10<sup>e</sup> - 2021 » en réalisant affiches, programmes où seront annoncés expositions et débats. A toutes fins utiles, il est demandé aux photographes de céder les droits d'au moins 3 de leurs photographies qui apparaîtront dans la communication de la manifestation.

Toute autre communication sur la manifestation doit être portée à la connaissance du comité d'organisation des « Rencontres Photographiques du 10<sup>e</sup> - 2021 » et doit faire apparaître les logos suivants : le logo de la Mairie du 10<sup>e</sup> et du Collectif Fetart. Un kit de communication sera fourni.

Le premier vernissage de lancement de la manifestation sera organisé par la Mairie du 10<sup>e</sup> et le Collectif FETART au début des « Rencontres Photographiques du 10<sup>e</sup> - 2021 ». Nous demandons aux participants d'organiser leurs vernissages à des dates ultérieures.

Les lieux et les photographes s'engagent à communiquer sur l'événement via le support de communication de leur choix (Newsletter, Facebook, Instagram...) et à afficher sur leur vitrine ou à l'extérieur de leur établissement une affiche de l'événement.

## Rôle de la commissaire générale et artistique

---

La Commissaire générale est chargée de veiller au respect de la Charte des « Rencontres photographiques du 10<sup>e</sup> - 2019 » et de la validation des dossiers de candidature.

La commissaire générale définit l'orientation artistique des rencontres en consultation avec le comité d'organisation et les membres du comité artistique du Collectif FETART. Elle veille au respect de cette orientation notamment : lien des artistes et des lieux avec le 10<sup>e</sup>, liberté du thème, absence de sélection globale (chaque lieu étant toutefois libre d'établir une sélection parmi ses postulants). Il veille aussi à l'observation de la loi dans les travaux présentés (racisme, droit des mineurs...), ainsi que la scénographie.

La Commissaire prie les lieux d'adhérer à l'esprit de la manifestation et d'accueillir autant des travaux d'amateurs, ou d'artistes débutants que d'artistes confirmés, en sorte que les rencontres proposent un éventail révélateur de l'art photographique.